

Rédigé par le groupe "Europe" de l'APES,
composé de :

Mme Véronique ALEXIS-SARDA

Mme Anne-Victoire LE LEVIER

M Mme Philippe JAUNEAU

Mme Anne de LANGLE

M Jean-Yves MOISAN

M Louis PILARD

P Philippe ROCHE

Septembre 2005

Préface

La mission confiée à l'*Antenne Pastorale Economique et Sociale (A.P.E.S.)* du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier est de fournir des éléments d'analyse et de réflexion sur les grandes questions qui se posent à notre temps et ainsi permettre un vrai dialogue entre les hommes pour qu'ensemble nous comprenions mieux ce qui est en jeu et que nous agissions efficacement.

Dans le cadre de la mission confiée à l'A.P.E.S., un travail de compréhension sur tout ce qui se joue actuellement dans la construction de l'Europe s'imposait. Beaucoup de personnes demandaient à être aidées dans leur réflexion aussi bien avant qu'après le référendum sur le projet de " *Traité établissant une Constitution pour l'Europe.* " Depuis de longs mois, une Commission de cette Antenne pastorale a travaillé. Vous avez entre les mains le résultat de leur réflexion.

Ce dossier, comme tous les dossiers produits par l'A.P.E.S., n'a pas la prétention d'aborder toutes les questions qui se posent mais de donner quelques éléments de compréhension et de réflexion sur ce sujet. Il veut susciter des échanges et inviter à l'action.

Dans cette construction de l'Europe des chrétiens ont toujours été très actifs. Au-delà de tous les débats qu'entraîne cette question il est indéniable que le Christianisme, depuis des siècles, a œuvré à la prise de conscience d'une unité européenne. Il lui a donné sa première organisation territoriale. Il a été à l'origine de pratiques qui ont modelé fortement les personnes vivant dans cet espace européen. Malgré les grandes déchirures des guerres qui ont meurtris l'Europe, la nécessité de bâtir l'*Union Européenne* a toujours été portée par des hommes qui n'étaient pas indifférents aux valeurs de l'évangile.

Comme nous y invitait le Pape Jean-Paul II dans l'*Exhortation post-synodale*, publiée le 28 juin 2003, à la suite du Synode des Evêques sur l'Europe qui eut lieu en 1999, aujourd'hui encore tous les chrétiens ont le devoir de travailler, chacun à sa mesure, à la construction de l'unité européenne. Nous n'avons pas à nous effacer ou, plus grave, à nous abstenir d'apporter, en tant que fidèles du Christ, notre pierre à la construction de ce bel édifice. En tant qu'authentiques citoyens de notre pays et de l'Europe, nous avons à nous exprimer, à proposer et à agir sans rien abandonner de nos conceptions de la vie et de l'humanité. Nous portons, avec tous les autres mais aussi avec notre spécificité, la responsabilité de l'avenir collectif de l'Europe.

Je souhaite donc que ce document puisse favoriser un vrai dialogue en vue de permettre la construction européenne pour le plus grand service humain et spirituel de tous. Nous y parviendrons si nous acceptons de nous interroger en vérité, de réagir avec conviction contre la propension à un individualisme forcené, personnel ou identitaire, et à la domination des puissances économiques et financières aux dépens des réels besoins et de la dignité de tous les hommes aussi bien dans l'Union Européenne que dans le monde entier.

La tâche est immense, il s'agit d'instaurer une véritable communion des peuples et des citoyens d'Europe.

Puisse la force de l'Esprit-Saint nous accompagner sur ce chemin.

+ Lucien FRUCHAUD
Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

INTRODUCTION

Dès le début de la construction de l'Union Européenne, des Chrétiens en ont été des acteurs primordiaux. Le 9 mai 1950, Robert Schuman proposait la paix comme objectif, la liberté comme principe et la solidarité comme méthode. Depuis, l'Union européenne a réussi à réconcilier les ennemis héréditaires d'hier, à surmonter la guerre froide et demeure porteuse d'un espoir pour une meilleure organisation politique du monde.

L'Union semble actuellement en panne d'idées fortes : paix, prospérité, démocratie, peuvent-elles être les moteurs de la poursuite de cette entreprise ? Porteuse de changements, longtemps sources d'espérance, elle devient en effet source d'inquiétude croissante, car elle prend un tour de plus en plus technique et juridique. La complexité des débats obscurcit le sens de cette construction. On en vient à oublier les questions fondamentales.

Que signifie l'Europe ? Quel est son contenu ? Quelles sont ses limites ? Pour quoi vouloir une Europe unie, alors que depuis deux millénaires, l'espace européen a été source de rayonnement pour le monde entier ? Pour qui construire l'Union Européenne ? Quelle Europe veut-on : une Europe économique, une vaste Association de Libre Echange, une Europe qui a pour finalité l'homme ? Que signifie concrètement : primat du politique sur l'économique ?

Devant la poursuite de la construction européenne, qui s'articule aujourd'hui avec la régionalisation, réfléchir aux raisons profondes de nos craintes, de nos doutes, de nos espérances est le seul moyen d'analyser, et peut-être même de réviser, nos positions. Cet exposé n'a d'autres buts que de fournir à ceux qui le veulent un éclairage sur les points-clefs pour les aider à **se faire une idée de la situation actuelle de la construction européenne et des choix qu'il faut maintenant faire** pour poursuivre, élargir, approfondir, ralentir, suspendre ou cesser cette construction

Quatre parties voudraient structurer notre réflexion :

- La première voudrait répondre à la question : qu'est-ce que l'Europe ? Elle

l'aborde sous l'angle de ses valeurs, forgées au cours d'une histoire dramatique.

- La deuxième dresse un tableau synthétique et précis de la situation macro-économique et démographique de l'Union et en tire quelques conclusions prospectives.
- La troisième resitue le débat de la construction européenne sur le plan institutionnel.
- La quatrième aborde les enjeux mondiaux que revêt l'édification d'une Union européenne solide, structurée et généreuse.

RACINES ET VALEURS DE L'EUROPE

Qu'est-ce que l'Europe

I L'approche géographique et historique

Répondre à cette question peut se faire sous l'angle de la géographie et de l'histoire.

Le nom même " Europe " tire son origine de la civilisation grecque. Au VII^{ème} siècle avant J.-C., les Grecs, tournés exclusivement vers la Méditerranée, nomment ainsi le continent qui s'étend au nord de leurs terres. Mais l'usage de ce nom ne se répandra de façon courante en Europe qu'au XVII^{ème} puis au XVIII^{ème} siècle.

Immédiatement surgit le problème de la définition de ses frontières, nettes à l'ouest mais pas à l'est. D'où des fluctuations et une Europe qui se dessine à travers l'histoire et dont la réalité géopolitique est complexe. Mers et océan bordent l'Europe au nord, à l'ouest et au sud mais pas à l'est - avec de plus la difficulté présente de l'existence d'un pays, la Turquie, positionné de part et d'autre de la mer délimitant le sud de l'Europe. Il existe ainsi une frontière arbitraire située à l'Oural et des échanges importants avec l'Asie, à travers invasions et échanges divers.

Pour chercher à définir l'Europe on peut aussi s'appuyer sur quelques repères historiques. L'histoire nous dit-elle quelle est l'essence de l'Europe ? L'histoire nous montre comment s'est peu à peu forgé ce que nous connaissons aujourd'hui. Pour autant, elle ne nous donne pas de vérité toute faite sur l'Europe ni ne nous permet d'en donner une définition simple. Elle permet plutôt d'en saisir la complexité en faisant voir les multiples principes qui ont contribué à sa formation.

Dans l'Antiquité, à travers les diverses vagues d'invasions qui ont déferlé sur l'Europe, les influences grecque, romaine, et chrétienne (le christianisme venant du Moyen Orient) se trouvent mêlées dans ce qui pouvait faire figure auparavant de péninsule occidentale de l'Asie. Ce sont donc des influences qui viennent de la périphérie et de l'extérieur de l'Europe qui pénètrent au cœur de ses terres et de ses peuples pour leur forger progressivement une appartenance commune.

A la fin du V^{ème} siècle, avec la conversion de Clovis¹, les barbares sont en bonne voie d'évangélisation. Cette évangélisation va permettre la constitution d'un terreau culturel commun qui a assumé l'héritage du monde classique gréco-romain et l'héritage des peuples évangélisés. Les valeurs évangéliques deviennent le patrimoine commun. Le christianisme se répand et fait figure de caractéristique de l'Europe quand, au VII^{ème} siècle, l'Islam conquérant gagne l'Orient et l'Afrique du Nord, faisant refluer le christianisme en Europe. Au VIII^{ème} siècle les Arabes sont repoussés à Poitiers² mais ce n'est qu'aux XIII^{ème} puis XV^{ème} siècle que l'Islam sera partiellement puis définitivement chassé d'Espagne. L'œuvre d'unification de Charlemagne, sur les débris de l'empire romain d'occident, à l'Ouest, l'empire de Byzance à l'Est font émerger à la fois la réalité du continent européen et un début de conscience européenne. C'est ainsi qu'au Moyen Age l'Europe est identifiée à la Chrétienté³ et que c'est ce dernier terme qui est employé pour désigner l'Europe. Il n'en reste pas moins que l'Europe, au Moyen Age est le théâtre de guerres incessantes. Ces guerres n'ont cependant pas pour seule conséquence de diviser les peuples : elles leur forgent aussi un destin commun en permettant des échanges et une connaissance réciproque. C'est ainsi que l'on peut dire que l'unité reste plus forte que les querelles politiques.

L'époque moderne amorce un tournant avec la chute de l'Empire Byzantin (1453). Moscou exerce son influence sur le monde slave tandis que la partie asiatique de l'Empire échappe à l'influence chrétienne et sort de l'Europe. Puis au

¹ Baptême de Clovis en 496

² En 732

³ Même si celle-ci est divisée depuis le X^{ème} siècle avec le schisme de l'Eglise orthodoxe.

XVIII^{ème} les Lumières conservent l'héritage chrétien en mettant en évidence sa dimension rationnelle et délaissant peu à peu la Révélation proprement dite. C'est ainsi que l'on arrive à la Révolution française où " se désagrège, même formellement, cette dimension spirituelle sans laquelle l'Europe n'aurait pu se former ".⁴ Est conservé ce qui s'accorde avec la raison. La référence au Dieu de la Bible et à la Révélation est mise de côté. Les idéaux de liberté, égalité et fraternité ont certes des racines chrétiennes mais celles-ci ne sont pas reconnues. En Allemagne, le philosophe Kant développe l'idée selon laquelle les Etats ne peuvent en rester à une simple coexistence, comme de particulier à particulier, avec les risques de conflit que cela entraîne. Au contraire, pour assurer la paix, il lui apparaît nécessaire que des liens soient institués entre les Etats afin que se constitue comme une société de nations. Selon lui, il faut un " fédéralisme d'Etats libres ", " une alliance des peuples mais qui ne devrait pas être pour autant un Etat des peuples " pour que la paix puisse s'installer durablement.⁵ L'idée ne vaut certes pas exclusivement pour l'Europe mais elle s'y inscrit en premier lieu. Cet idéal verra des efforts concrets en vue de sa réalisation en Europe au XX^{ème} siècle.

Est à noter aussi le développement scientifique et technique très marqué dès le XVIII^{ème} et surtout au XIX^{ème}, que l'on retrouve d'une façon ou d'une autre dans tous les pays européens et qui a entraîné dans son sillage l'ensemble du monde occidental.

Au XIX^{ème} siècle se sont constituées des Etats où le nationalisme a vu jour et, en s'exaspérant, a provoqué au XX^{ème}, les deux guerres mondiales. Ces guerres ne sont pas de même nature que les conflits du XIX^{ème}. Il s'agit de guerres totales, beaucoup plus destructrices, non plus seulement guerres des armées engagées dans les combats mais guerres n'épargnant pas les civils et guerres marquant l'affrontement de conceptions de l'Homme radicalement différentes (nazie, fasciste, libérale, marxiste). Sur les décombres du second conflit, le besoin

⁴ Cardinal Joseph Ratzinger : *L'Europe, ses fondements aujourd'hui et demain*, Editions Saint-Augustin, Saint-Maurice, Suisse, 2005, p.21

⁵ *Vers la paix perpétuelle*, 2^{ème} section article 2. Voir aussi *Idée philosophique de l'histoire du point de vue cosmopolitique*.

de paix et de réconciliation, devenu urgent, va susciter de nouvelles initiatives. Elles sont le fait en particulier de ceux que l'on appelle communément les pères fondateurs de l'Europe : Robert Schumann et Jean Monnet en France, Konrad Adenauer en RFA, Alcide de Gasperi en Italie.

II - Approche par la considération des valeurs et de la culture

Parler des valeurs européennes oblige d'emblée à se poser deux questions: qu'est-ce qu'une valeur ? A quoi fait référence le terme " européennes " ?

Qu'est-ce que c'est qu'une valeur ? De quoi parle-t-on quand on parle de valeurs ? D'une façon assez générale, une valeur est ce que l'on pose comme idéal ou comme norme pour l'agir humain.

On peut considérer qu'une valeur est quelque chose d'absolu. On se situe alors dans une problématique de type éthique et le concept de valeur fait penser le but final, pratique, de la raison, la fin de l'agir humain. On peut au contraire n'attribuer qu'un sens relatif au mot valeur. La valeur désigne alors ce qui a du prix pour une société, un individu, etc. ... Cette relativité peut aller de pair avec une certaine subjectivité : ce qui vaut pour l'un ne vaut pas nécessairement pour l'autre, ce qui vaut à une époque ou dans une société donnée peut être déconsidéré à une autre époque ou dans une autre société. Ainsi les valeurs sociales diverses peuvent-elles être considérées comme étant intersubjectives. Dans la mesure où une valeur n'est pas absolue, on pourra estimer qu'elle ne requiert pas l'adhésion de tout homme et qu'elle peut, au contraire faire l'objet de choix. En quelque sorte, elle fait figure de moyen et non de fin, et non de but final.

Si une valeur est dite européenne et non pas universelle, c'est qu'elle est présentée comme quelque chose de relatif et non pas d'absolu. Ce qui n'empêche pas que dans le groupe des valeurs présentées comme " européennes ", certaines soient universelles et d'autres pas. Ou bien une valeur peut être dite européenne pour signifier qu'elle se trouve réalisée de façon particulière en Europe, ou bien

encore elle peut être dite européenne pour signifier qu'elle aurait été reconnue et promue en Europe avant d'être en quelque sorte exportée hors de l'Europe.

Lorsque l'on veut parler de valeurs européennes il faut aussi se demander : **de quelle Europe parle-t-on ? Il s'agit de distinguer ce qui est lié géographiquement, historiquement, et par une volonté politique particulière d'union.** L'expression "valeurs européennes" a ceci d'ambigu qu'elle ne précise pas en effet, de quelle Europe il s'agit. La géographie d'un continent sans frontière décisive à l'est ne permet bien sûr pas d'y enserrer de quelconques valeurs. Quant à l'histoire, elle montre à la fois la multiplicité des influences qui ont forgé le visage des pays européens d'aujourd'hui et la diversité des valeurs selon les régions ainsi que l'évolution accélérée des mutations des mœurs et modes de vie dans l'histoire récente. Pour être précis et tenter quelque étude que ce soit, il faudrait donc définir l'Europe considérée : par exemple l'Europe des douze, celle des vingt-cinq ...

Les valeurs européennes sont-elles des valeurs que l'on retrouve dans tous les pays de l'Union, ou dans la majorité d'entre eux, (état de fait) ou bien sont-elles un but à accepter et poursuivre pour faire partie de l'Union ?

Considérons l'Union Européenne de 2005. Là encore, parler de valeurs européennes sans autre précision est ambigu. En effet, certains entendront par là désigner (ou croiront désigner) des normes qui auraient cours dans tous les pays de l'Union, caractérisant les façons générales d'être ou d'agir et de vivre des divers groupes humains appartenant à l'Union. D'autres y verront encore quelque chose de déjà réalisé, une sorte d'état de fait, mais qui serait seulement récurrent sans être forcément réalisé partout. D'autre enfin y verront davantage un objectif autour duquel s'unir, un but reconnu, partagé, poursuivi.

Ces considérations fondamentales une fois établies, on aboutit à la question de savoir s'il y a **des valeurs en Europe ou des valeurs européennes ?** Il y a certes des valeurs en Europe comme partout où il y a humanité, l'homme être libre ayant en propre de se donner une fin puis de pouvoir choisir les moyens pour

l'atteindre. La question est de discerner si certaines valeurs se détachent et paraissent représentatives d'une certaine façon d'être et de vivre de l'ensemble des peuples européens. Car c'est ce vivre ensemble qui constitue une communauté d'individus, vivant volontairement d'une commune culture, et constituant ainsi une Nation. Lorsque ce groupe présente certaines caractéristiques juridiques et politiques, parmi lesquelles l'édiction de ses règles de droit exclusivement applicables sur son territoire, il devient du fait de sa nature et de son indépendance irréductible aux autres collectivités humaines : il se constitue en Etat.

Reste à savoir si ces valeurs européennes sont vécues ou proclamées ? On ne peut nier qu'il puisse y avoir un écart entre le discours et la réalité. Reste que les valeurs proclamées sont en un sens ce qui est choisi et voulu. On peut dire qu'elles sont les valeurs européennes même si leur réalisation reste imparfaite.

Quelles sont, dès lors, les valeurs européennes ? Deux réponses sont possibles selon que l'on regarde ce qui caractérise la plupart des pays européens ou ce qui est revendiqué officiellement par des instances politiques. Si le Traité Constitutionnel avait été adopté par les 25 pays membres concernés, on pourrait admettre que les valeurs européennes sont celles qui sont explicitement énoncées dans ce Traité. En l'absence de ratification dudit Traité, reste à examiner quelles sont les valeurs réellement vécues et partagées dans les pays d'Europe ou, pour le moins, quelles sont les valeurs dont on peut dire qu'elles sont soit vécues, soit revendiquées, c'est-à-dire soit vécues soit officiellement reconnues comme devant être vécues.

On pourrait d'abord remarquer que toutes les valeurs qui se dégagent peuvent être rattachées, d'une façon ou d'une autre, à un certain humanisme. C'est dire que l'homme est mis au centre, que l'homme est reconnu comme ayant de la valeur, autrement dit comme étant une fin et non un moyen. Peut ainsi être mis en avant, en premier lieu le respect de la dignité humaine qui se formule en termes de respect des droits de l'homme, avec pour corollaire la tolérance. Celle-ci est loin de la charité chrétienne puisqu'il ne s'agit pas d'aimer son

prochain mais seulement de le laisser maître de ses agissements et façons de vivre, dans la mesure où la loi est respectée.

La liberté, comme qualité humaine par excellence, est promue et garantie par l'Etat de droit. Tandis que l'égalité sous toutes ses formes est progressivement revendiquée et établie, elle est à comprendre comme étant une égalité en dignité d'où découle une égalité devant la loi. L'Etat de droit enfin, considéré comme condition de la vie paisible et harmonieuse en société, semble partout reconnu comme un bien nécessaire, quels qu'aient été les tâtonnements de l'histoire, même récente. On peut lui adjoindre comme corollaire la justice, liée elle aussi aux notions d'égalité et de liberté et par là à celle de dignité humaine.

Au terme de cette liste non-exhaustive, de valeurs européennes, on pourrait ajouter la connaissance scientifique et technique qui est au centre de bien des efforts et des préoccupations et qui est très largement valorisée, ce qui n'est pas le cas dans toutes les civilisations, ou pas de la même façon.

Au delà des valeurs, on peut se demander si L'Europe se définit à travers sa culture ? " Si c'était à refaire, il faudrait commencer par la culture " avait dit Jean Monnet. Les données culturelles semblent un point d'importance notable pour saisir ce qu'est l'Europe. Cette culture n'est pas monolithique, loin de là. Elle intègre, d'une certaine façon et traverse les diverses cultures locales très vivaces et en est comme le ciment. En effet, l'appartenance à un pays d'Europe rend possible la sauvegarde des cultures locales. Celles-ci sont en effet considérées comme des richesses, particularités à protéger plutôt qu'à éradiquer. Cette mentalité relativement ouverte peut aisément s'expliquer lorsque l'on fait retour sur l'histoire des peuples et le croisement des diverses influences culturelles. Outre les apports des civilisations germaniques, slaves et celtes, émergent les influences grecque, latine, celle déjà évoquée du christianisme, celle de l'humanisme, de la raison et du développement scientifique et technique.

Reste à noter qu'un des éléments décisifs qui compose une culture humaine, l'unicité de la langue, manque à l'Europe. Cette particularité de la non

prééminence absolue d'une langue unique sur les autres langues, qui peuvent coexister sous ou à côté d'elle, constitue une caractéristique qui ne peut pas être négligée. Outre que la langue d'un peuple, sa syntaxe, sa grammaire, son vocabulaire reflètent et conditionnent la pensée et la culture de ceux qui l'utilisent pour penser et s'exprimer, l'absence d'une seule et unique langue officielle commune à toute l'Europe exige que le travail des instances européennes se fasse en plusieurs langues, qui plus est très différentes, et rend difficile la constitution de divers organismes, telles que des forces armées par exemple, ou, à tout le moins, en alourdit le fonctionnement.

Il est sans doute possible de trouver une explication, parmi d'autres, au vote négatif des Français lors du référendum sur le traité constitutionnel européen dans le fait que l'aspect culturel de l'Europe et la définition de ce qu'elle est, sur le plan géographique, politique, identitaire, n'aient pas été pris en compte par les politiques. Dans un contexte de mondialisation, cette lacune a pu faire peur aux électeurs. En ce sens, on peut remarquer qu'il semble que ce soient dans les classes sociales dont le niveau de vie et les perspectives de voyages à l'étranger ou d'ouverture sur les autres pays étaient importants, qui ont le plus largement voté positivement.

La culture étant définie comme l' "ensemble des coutumes, des savoir-faire, des modes de pensée et d'expression artistiques, des règles de conduite individuelle et collective qui caractérisent une société", qui forment des modes de vie,

Une valeur étant définie comme idéal ou norme pour l'agir humain,

alors

les valeurs européennes sont-elles particulières ou partagées par un certain nombre de pays de l'Europe des 25 ? Plus largement peut-on les considérer comme universelles ?

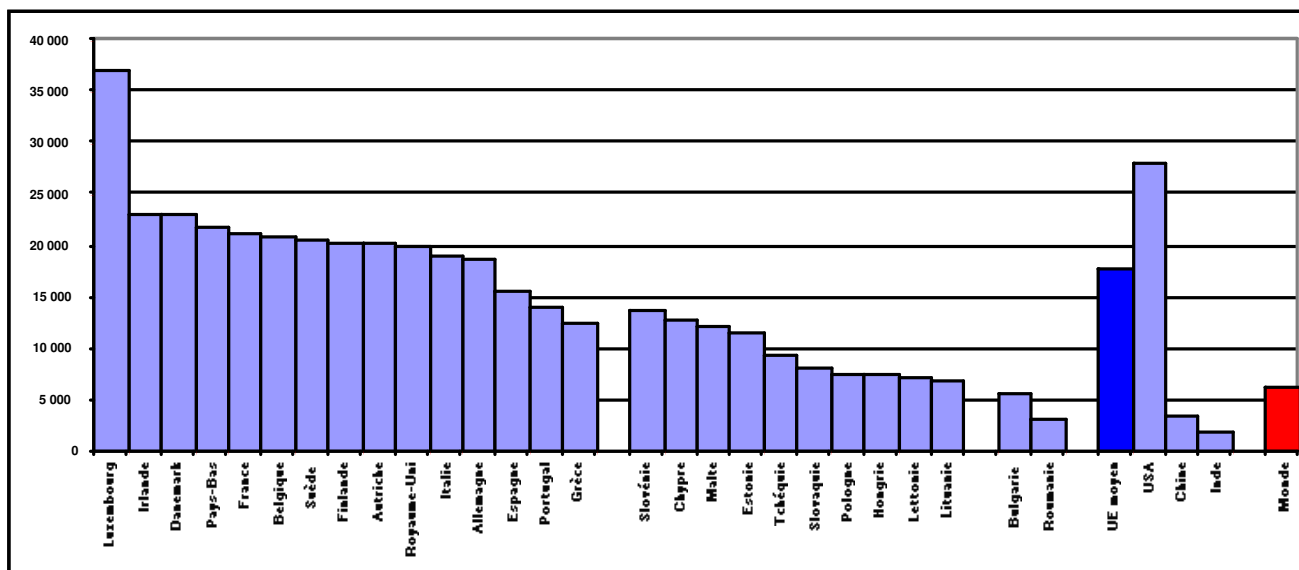
les valeurs européennes pourraient-elles transcender les différentes identités nationales pour donner naissance à une communauté humaine porteuse d'une identité particulière, constituée d'une dimension spirituelle, formée d'un ensemble de valeurs communes et d'une dimension culturelle, caractérisée par différents modes de vie ?

ÉCONOMIE & DÉMOGRAPHIE

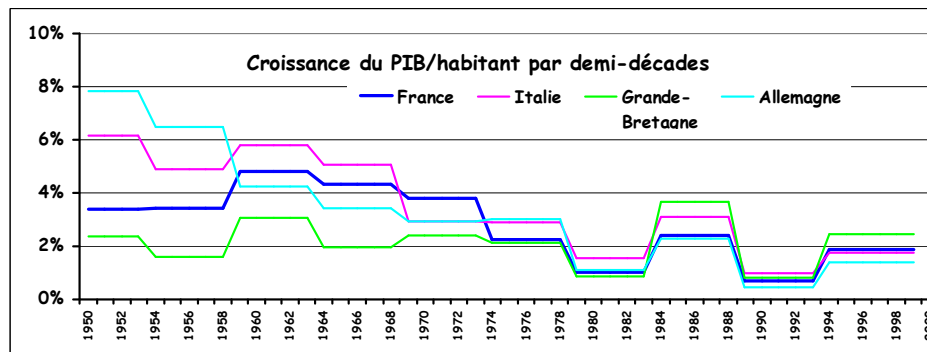
I Approche économique macroscopique

Il n'est évidemment pas question ici de présenter un document exhaustif sur l'histoire et la situation de l'économie européenne. L'objet est bien plutôt, en quelques chiffres et schémas significatifs, de donner des indications sur une situation et les enjeux évidents pour le futur. On prendra d'abord comme critère le PIB (ou Produit Intérieur Brut) ou le PIB/habitant, tout en sachant que c'est une représentation discutable - mais communément utilisée - de la richesse d'une nation.

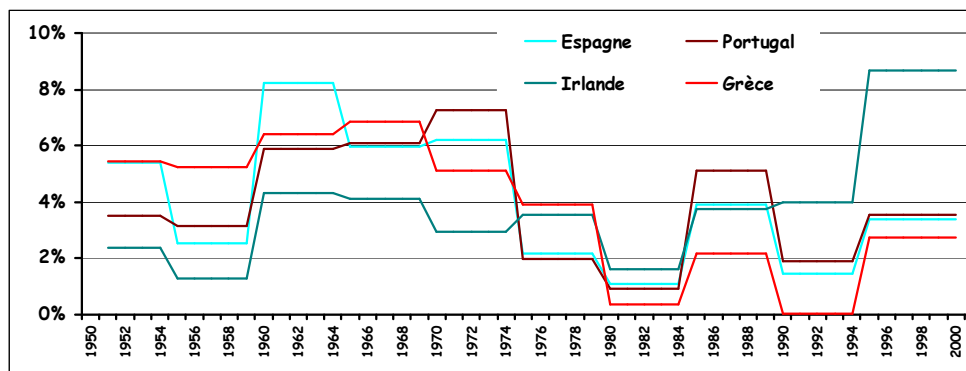
Ainsi le schéma ci-dessous, qui donne le PIB/personne, montre que (mis à part le Luxembourg), les habitants de l'Europe des 15 disposent d'un revenu compris entre 2 et 4 fois le revenu moyen mondial, que les nouveaux entrants (les 10) disposent d'un revenu moyen entre 1 et 2 fois le revenu moyen mondial. On notera qu'un habitant des Etats-Unis dispose de 4,5 fois ce dont dispose en moyenne un habitant de notre terre, alors qu'un Chinois ne dispose que d'un peu plus de la moitié de ce revenu moyen et un Indien d'un peu moins du tiers. (voir Annexe 1).



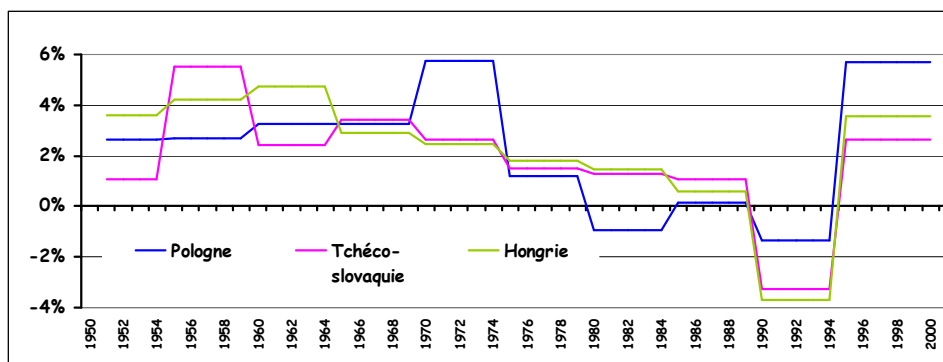
Toujours en considérant le paramètre du PIB/habitant, examinons son évolution depuis 1950. Il est intéressant de considérer 3 cas de figures parmi les pays européens. Prenons d'abord la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie. Avant le premier choc pétrolier de 1973, les taux sont assez élevés (les "30 glorieuses"), puis de manière très significative s'alignent très étroitement : on peut ainsi constater que depuis une vingtaine d'années ces économies sont maintenant très liées entre elles : l'Europe économique est une réalité pour ces pays.



Prenons ensuite 4 autres pays : l'Espagne, le Portugal (adhésion en 85), la Grèce (en 81) et l'Irlande (en 72). On constate qu'à partir de 1973 les taux se comportent comme ceux précédemment rapportés, à l'exception notable de l'Irlande, (le "tigre occidental") qui affiche des taux très élevés : économiquement, ces pays rejoignent pratiquement les pays fondateurs.



Enfin les taux pour 3 pays parmi les 10 derniers entrants dans l'UE sont reportés sur le schéma ci-dessus où, en plus des effets des chocs pétroliers, après 1990 l'effet économique de la chute du mur de Berlin est plus que sensible : l'intégration économique est à faire.



Il sera évidemment très intéressant de faire ces mêmes comparaisons dans 10 ans !

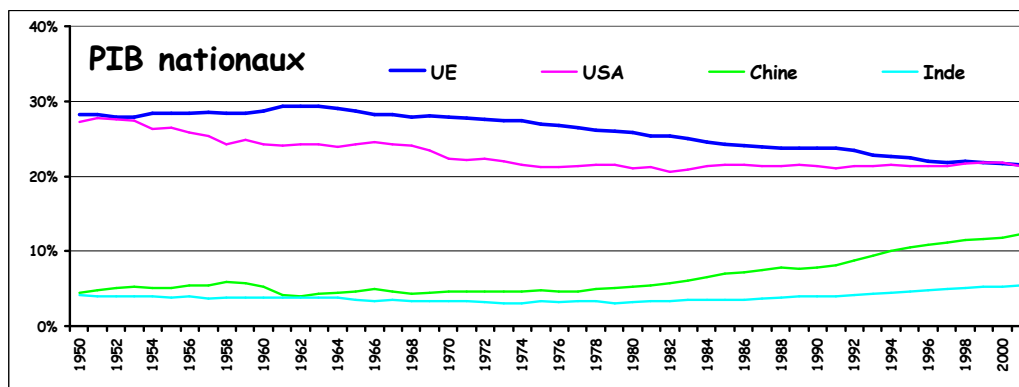
Le PIB est un paramètre macroscopique de l'économie. Il ne traduit pas certaines réalités essentielles de la vie d'un pays :

- La formation et le niveau d'éducation,
- la mobilité professionnelle et géographique.
- Le chômage et le traitement de celui-ci
- Les inégalités sociales, la protection sociale, ...

Les annexes reportent certaines données connues portant sur les pays européens.

Le PIB est le total de la richesse produite par les personnes actives.

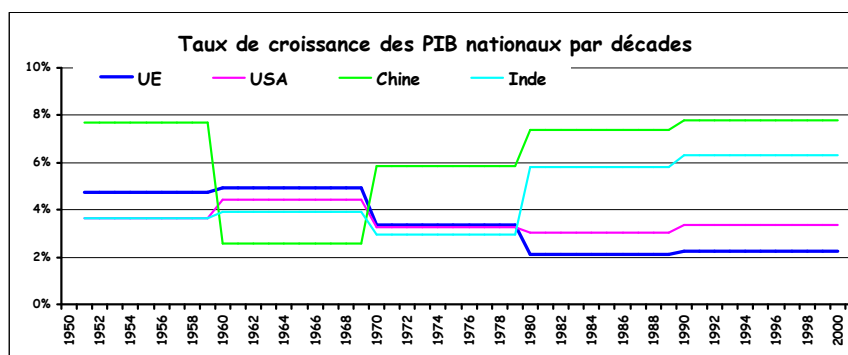
Tout en restant à une échelle très macroscopique, il est essentiel de noter ce que " pèse " l'UE dans le monde. Le schéma suivant figure ce poids des différents blocs économiques depuis 1950.



En 2001, les montants des PIB sont respectivement : 8 000 milliards de dollars pour l'UE et les Etats-Unis, 4 500 pour la Chine, 2 600 pour le Japon et 2 000 pour l'Inde. L'UE et les Etats-Unis sont donc équivalents aujourd'hui (en

2001) mais il est clair que la Chine (pour 12 %) et l'Inde (pour 5,5 %) ont un poids de plus en plus fort. Ces 4 blocs à eux seuls produisent plus de 60 % de la richesse mondiale (mesurée par les PIB nationaux). Calculé de la même manière, le poids de l'Amérique latine est de 7,3 % et celui du Continent africain (y compris Afrique du Sud) n'est que de 3,3 % (à comparer aux 21 % de l'UE et des Etats-Unis).

Il reste enfin à regarder l'évolution relative des PIB nationaux de ces 4 grands blocs, ce que représente le schéma ci-dessous.



Il est évident qu'à partir de 1980, " les choses ne sont plus comme avant " ! Le décollage de la Chine et de l'Inde est impressionnant. Pendant que l'UE maintient difficilement un peu de croissance, que les Etats-Unis s'en tirent un peu mieux, les taux de progression de la Chine et de l'Inde en font des puissances économiques émergentes dès aujourd'hui. On ne peut mieux illustrer l'un des enjeux de notre temps.

Enfin, il n'est pas fait mention ici d'autres enjeux en matière de développement, tels que l'accès à l'éducation, l'accès aux moyens technologiques d'information et de communication, les problèmes de l'épuisement des ressources naturelles et des effets écologiques. Les annexes 3 à 8 donnent un premier éclairage sur certains de ces aspects.

Quelles premières conclusions tirer de ce survol de l'économie ?

Un bilan en matière de politique économique :

L'objectif initial, qui était de créer des solidarités entre les industries et les Etats autour d'un marché commun du charbon et de l'acier, a été entièrement atteint. A tel point que le traité de la CECA a disparu il y a 3 ans sans que personne ne s'en rende compte ! Que l'on pense à l'état de santé inquiétant de la sidérurgie en Europe dans les années 1980 et à la réussite de la constitution d'Arcelor, une des principales entreprises sidérurgiques du monde.

L'objectif suivant était de créer un marché unique intérieur qui permette la constitution d'un marché domestique puissant afin de susciter le développement d'entreprises puissantes capables de partir à la conquête du marché mondial. Actuellement, figurent une trentaine d'entreprises européennes parmi les 100 premières mondiales, comme Airbus, Air Liquide, L'Oréal, Saint-Gobain, Siemens ou Volvo.

L'objectif qui a été défini pour la décennie 2000-2010, appelé "agenda (ou stratégie) de Lisbonne", fixe pour l'Europe l'ambition suivante : " Devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. " Les 3 dimensions de cette stratégie sont donc : compétitivité et croissance, cohésion sociale et développement durable. Des moyens pour y parvenir ont été définis : promouvoir le lancement d'initiatives pratiques visant à renforcer les capacités de l'UE dans les domaines de la recherche, du développement de l'esprit d'entreprise, des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Mais force est de constater que

- la stratégie de Lisbonne ne répond pas aux attentes et peu de personnes ne savent de quoi il s'agit ;
- on est très loin de l'aboutissement de ce projet alors que nous sommes à mi-parcours ;

- il existe une confusion de responsabilités entre l'UE et les Etats membres car " l'économie de la connaissance " demeure essentiellement de la compétence des Etats, malgré les perspectives ouvertes à Lisbonne.

De nouvelles propositions :

Elles ont malgré tout été faites, suite aux Conseils européens récents, dans le cadre du projet de Lisbonne. Elles concernent :

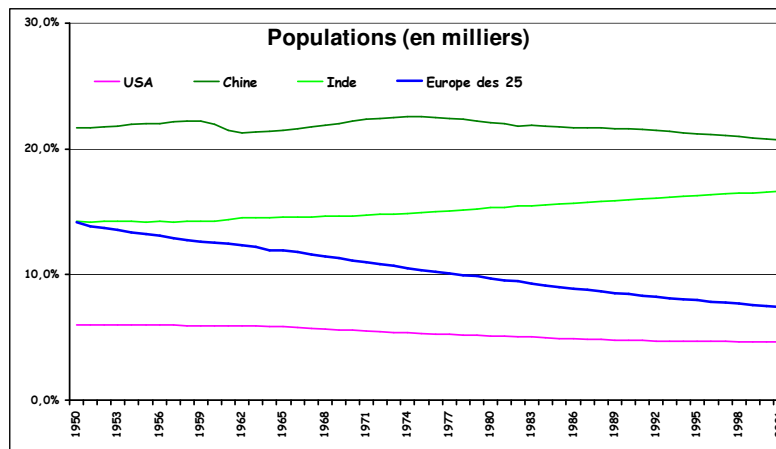
- La politique agricole commune (PAC). Elle fut le premier acte de la politique commune de l'Europe et elle a atteint ses objectifs : gains de productivité, sécurisation des approvisionnements européens, amélioration du niveau de vie des agriculteurs. Les réformes proposées portent essentiellement sur le blocage des dépenses, le développement durable, le développement rural.
- La pêche. Les mesures portent sur la gestion durable des ressources halieutiques tant européennes qu'internationales et visent à maintenir la politique structurelle des filières pêche et aquaculture.
- La recherche, les technologies de l'information et de la communication. L'Europe ne peut assurer sa croissance qu'en se positionnant sur des segments d'activité à forte valeur ajoutée. Nous ne pourrons jamais lutter sur les prix ni répondre au dumping fiscal et social avec des pays comme la Chine, la Thaïlande ou les Philippines. La seule réponse que l'Europe peut apporter, dans la compétition internationale, c'est une logique d'excellence et de valeur ajoutée faisant de l'UE un pôle de technologie attirant pour les chercheurs du monde entier.
- Les entreprises. Elles doivent être portées dans cet environnement novateur et de ce fait mieux profiter du marché unique intérieur.

II Observations sur la démographie européenne⁶

En 2003, la population des 15 pays de l'UE est de 380 millions d'habitants. Les 10 nouveaux adhérents de l'UE ont une population totale de 78 millions. A ce jour, l'UE est peuplée de 458 millions d'habitants, soit 7,3 % de la population mondiale. On trouvera en annexe 2, un tableau donnant les chiffres de population pays par pays.

Résumons en constatant que 6 pays "pèsent" entre 1,3% (l'Allemagne) et 0,6% de la population mondiale. 8 pays représentent chacun entre 0,25 et 0,10 % de la population mondiale et les autres (soit 11 pays) moins de 0,10% de cette population mondiale.

Un point intéressant est évidemment l'évolution de cette population. Sans se préoccuper du passé antérieur, l'évolution depuis 1950 est déjà riche d'enseignements. Le schéma suivant représente cette évolution de la population de 25 pays de UE (courbe en bleu). On constatera que dans ce demi-siècle, le poids de l'Europe a été divisé par 2 : elle représentait plus de 15 % de la population mondiale en 1950 ; 7,3 % en 2003.

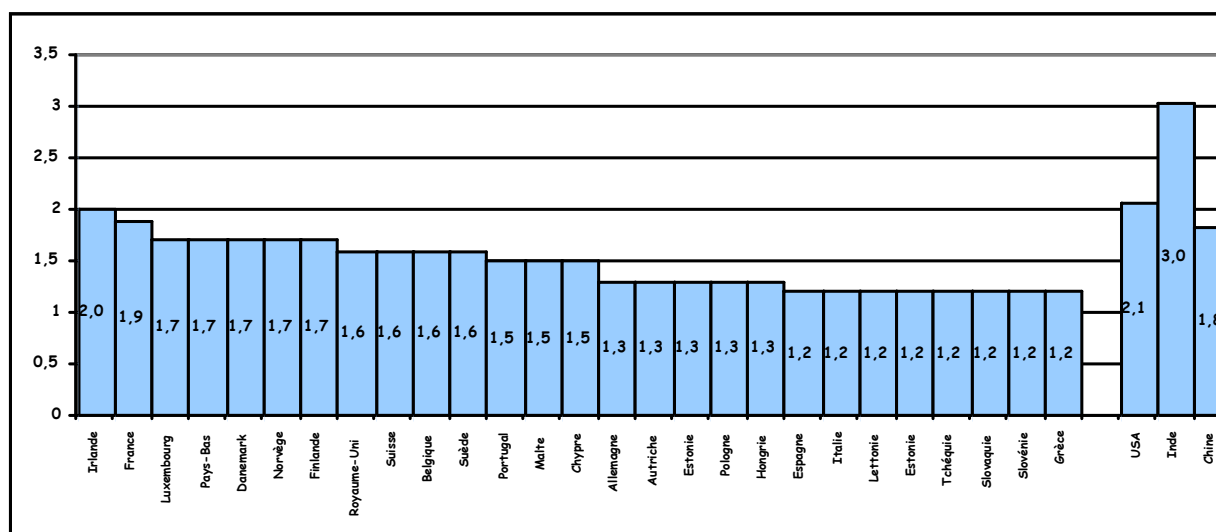


On constatera aussi que la population de la Chine ne croît pas plus vite que celle de la planète. Par contre celle de l'Inde continue de croître considérablement : + 80 % dans le même espace de temps. Enfin, un point éclairant

⁶ source : l'OCDE, in " L'économie mondiale - Statistiques historiques ", A. Maddison

est de comparer plus précisément l'Europe et les Etats-Unis : la population des Etats-Unis sera dans quelques années, supérieure à celle de l'Europe. En effet la population des Etats-Unis, toujours dans la période 1950-2000, s'est augmentée de 85 % ! Soit proportionnellement plus que celle de l'Inde.

On peut évidemment prolonger ces courbes sur quelques années pour estimer les différentes populations. A part les faits majeurs qui apparaissent d'après les données précédentes, il faut maintenant considérer un autre paramètre instantané qui construit l'avenir, c'est le taux de fécondité (le nombre d'enfant par femme en âge de procréer).



Pour un renouvellement des générations, c'est-à-dire une population stable, il faut 2,1 enfants par femme. Les derniers chiffres connus sont donnés sur le schéma ci-dessus. Aucun pays d'Europe n'affiche un taux de 2,1. Seules l'Irlande et la France "tutoient la barre" ! On notera que la Chine est aujourd'hui au-dessous du seuil, résultat d'une politique drastique. On notera aussi que les Etats-Unis sont juste à ce seuil de renouvellement.

Des observations précédentes peuvent être tirées plusieurs prévisions:

- La population européenne continuera de croître pour décroître ensuite : les 25 de l'UE, aujourd'hui 455 millions, seront 465 en 2030 puis 445 en 2050.

- A l'intérieur de l'UE des changements par rapport au premier tableau ci-dessus interviendront à l'échelle d'une ou deux générations : par exemple, la France pourrait redevenir le pays le plus peuplé d'Europe.
- Le poids démographique de l'Europe diminuera encore.
- Assez rapidement les Etats-Unis seront plus peuplés que l'UE.
- Surtout une autre évolution est déjà perceptible : le vieillissement des populations européennes, de façon plus importante que pour d'autres pays. Dans le même temps, l'espérance de vie s'accroît, expliquant ainsi que la population continue d'augmenter et la population active baisse, ce qui a pour effet de faire peser plus lourdement le coût social des personnes âgées sur ces populations actives. Ce phénomène est déjà connu : il ira s'accroissant pour les pays européens, compte tenu de leurs taux de natalité.

Cette tendance à la dénatalité se confirme par l'évolution des structures des familles : mariages moins nombreux et plus tardifs, augmentation des divorces, augmentation des familles monoparentales avec enfants vivant quasi uniquement avec leur mère, diminution de nombre de couples avec enfants.

La prise de conscience, par les Etats membres, du vieillissement de la population et de son impact probable sur la politique sociale et de l'emploi, les a poussés à étudier les questions liées au vieillissement des populations dans le contexte de finances publiques saines, de l'emploi et la protection sociale. Cette politique démographique devrait comprendre au moins deux volets : une politique de la famille ambitieuse et une politique migratoire concertée.

Le 16 mars dernier, l'UE en publiant " Face aux changements économiques, une nouvelle solidarité entre générations " a marqué sa volonté de s'attaquer au problème de vieillissement de la population européenne. Trois axes de réflexion sont proposés à la réflexion des Etats membres :

- adopter des mesures novatrices de soutien à la natalité,
- maîtriser les flux migratoires,

- développer une politique intergénérationnelle prenant en compte les différentes étapes de la vie des personnes et les transitions d'un âge à un autre.

De son côté, et à la même date, le secrétariat de la Commission des Episcopats de la Communauté Européenne (COMECE) a publié des propositions détaillées pour une stratégie familiale afin de faire de l'Union élargie " la région du monde la plus favorable à la famille d'ici 2010. "⁷ En effet, bien que la politique familiale soit et doive rester de la compétence de chaque Etat membre, la législation européenne en matière de protection sociale, de santé, d'emploi, de formation, de développement a des effets directs ou induits dans le champ de la famille. Selon le secrétariat de la COMECE, l'Union doit prendre en compte ces effets directs ou indirects.

Quant à l'immigration, force est de constater que, pendant plus d'une décennie, l'immigration nette a constitué le principal facteur de croissance de la population au sein de l'Union. Aujourd'hui, tous les Etats membres reçoivent d'importants flux migratoires et, en 2001, le taux annuel du solde migratoire était de 3,1 pour 1000 personnes, ce qui représente près de 74% de l'accroissement total de la population. Un chiffre très explicite : avec 1,7 millions d'entrées légales en 2000, l'Europe est aujourd'hui le premier continent d'immigration devant les Etats-Unis et le Canada réunis. En outre, selon Europol, l'immigration clandestine s'élèverait à 500 000 personnes par an, tandis qu'une étude de l'Organisation Internationale des Migrations (OMI) estime que près de 3 millions de personnes vivraient en situation irrégulière en Europe.

On ne peut nier le fait que l'Europe soit une force d'attraction importante pour les populations des pays en développement. Mais si les migrants ont besoin d'Europe, l'Europe a besoin des migrants, ils sont une partie de la solution et pas une partie du problème.

⁷ *Une stratégie familiale pour l'Union européenne* – Commission des Episcopats de la Communauté Européenne

La Commission européenne est maintenant acquise à cette idée, en en précisant les axes structurants :

- L'Europe a besoin d'immigrés mais avec une inversion de la perception passée : l'élite est actuellement la bienvenue tandis que la migration peu qualifiée est officiellement peu désirée.
- L'Europe a une longue tradition d'immigration qu'elle est amenée à poursuivre avec un défi à relever : recruter dans le cadre d'une immigration régulière pour réduire la pression de l'immigration clandestine, bien souvent entre les mains des mafieux.
- L'efficacité de la politique européenne d'immigration passera par une harmonisation des politiques nationales et un équilibre entre les objectifs humanitaires, le respect des droits humains et l'admission des migrants pour des raisons économiques.

Comme on peut le voir, les enjeux de ces évolutions démographiques et de leurs conséquences sont déjà d'actualité ; sont aussi d'actualité les possibilités de modifier les tendances actuelles.

L'Europe est une puissance économique, à l'égal des USA. Des écarts subsistent entre les pays, mais l'intégration économique est soit réalisée pour les anciens membres, soit en cours pour les nouveaux. Depuis son origine, la construction européenne s'est inscrite dans le développement continu à travers différents modèles économiques et sociaux. La diversité est une donnée de l'UE, alors comment concilier les droits humains, sociaux, environnementaux avec la dynamique d'une économie de marché ? comment faire vivre le débat démocratique nécessaire à la construction d'un modèle européen, prenant en compte la participation des citoyens, l'organisation politique et sociale et le développement économique ?

LES INSTITUTIONS

I La mise en place des institutions européennes depuis un demi-siècle

Rappel des dates principales

- Création de la CECA (18 avril 1951), de la CEE et d'Euratom (Traité de Rome : le 25 mars 1957)
- Elargissements successifs (1973 : Grande-Bretagne après deux candidatures en 61 et 67, Irlande, Danemark ; 81 : Grèce ; 86 : Espagne, Portugal ; 90 : réunification de l'Allemagne, 95 : Suède, Autriche, Finlande ; 2004 : Hongrie, Pologne, République tchèque, République slovaque, Slovénie, Malte, Chypre, Lituanie, Estonie, Lettonie).
- Quelques grandes réalisations : PAC, Erasmus, PESC (Europole), coopération avec le Tiers Monde (accords ACP, signés par tous les pays individuellement), l'euro (2002).

Des symboles forts pour un continent à l'histoire douloureuse

L'histoire du continent européen est caractérisée par **la diversité de sa vie politique**. Selon les pays, elle a été marquée par des évolutions lentes ou par des révolutions soudaines, par des traditions soit centralisatrices, soit fédéralistes, soit régionalistes, par un rapport nation/Etat très différent selon les pays (en France, au Royaume Uni, en Espagne, l'Etat a créé la nation ; en Italie, en Allemagne, ce fut l'inverse).

La construction a été parsemée d'actes symboliques. Outre que le charbon et l'acier représentaient à l'époque de la CECA deux piliers de l'économie, la

sidérurgie constituait aussi très symboliquement la base des industries d'armement : qu'elle devienne le noyau de la construction européenne manifestait à quel point le souci de la paix habitait ce continent. De plus, la seconde date importante à retenir, fut celle du traité de l'Euratom et de la création de la Communauté Economique Européenne (CEE) signé par l'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. L'atome était bien sûr tout aussi symbolique alors que la bombe atomique formait la clef de voûte de l'ordre mondial institué par la guerre froide. Le 14 janvier 1962 : Politique Agricole Commune (PAC) était également très symbolique puisqu'il s'agissait de satisfaire le premier besoin de l'homme, se nourrir. Enfin, le 19 juin 1990, intervient la finalisation des accords de Schengen initiés en 1985 : c'est la suppression des contrôles de personnes aux frontières communes entre les 15 Etats signataires et le renforcement de la coopération policière, douanière et judiciaire. Or la sécurité et la paix constituent un droit absolu pour les hommes, comme l'a toujours affirmé la philosophie chrétienne.

Dans l'ordre des symboles, il faut s'interroger sur la signification profonde de l'évolution des termes retenus pour nommer la construction européenne : au mot communauté, à connotation religieuse, qui avait été choisi pour la CECA, la CEE, et la CE, a été substitué le mot Union.

Le 7 février 1992, le traité de Maastricht, " traité d'union économique, monétaire et politique. " a tracé la voie vers une unification monétaire qui, pour la première fois, précède une unification politique et sociale, du moins du point de vue formel car, en réalité, la mobilité des personnes et des capitaux, sans compter celles des idées, a forcé les Etats voisins à tenir compte des politiques menées chez leurs voisins et a unifié les mentalités et les revendications politiques et sociales des Européens.

Définition des notions-clefs

- Démocratie : exercice du pouvoir politique, plus ou moins direct, par le peuple, ce

qui, dans la conception occidentale, comprend le recours au suffrage dit universel, la séparation et l'équilibre des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ainsi que le respect de l'Etat de droit.

- Etat de droit : établissement préalable, qui peut n'être pas démocratique, de normes juridiques générales et impersonnelles qui s'appliquent sans considération de personne à tous les citoyens et groupements de citoyens.
- Confédéralisme (Confédération helvétique) : une Confédération ne superpose pas un Etat aux Etats confédérés et ne comporte que des instances minimales dont les décisions, prises à l'unanimité, n'interviennent que dans les domaines qui lui ont été expressément dévolus et qui restent soumises, quant à leur application, à la discrétion des Etats confédérés.
- Fédéralisme (Etats-Unis, Allemagne) : né soit par association d'Etats différents préexistants (comme aux Etats-Unis), soit par dissociation d'un Etat unitaire antérieur (comme en ex-Yougoslavie, ou en Russie), l'Etat Fédéral regroupe des Etats fédérés dotés d'un réel statut d'Etat (en cas de dissociation, ce sont des Etats à part entière), dont la souveraineté n'est cependant pas totale et qui soumettent leur constitution propre aux principes constitutionnels de l'Etat fédéral ; chaque Etat fédéré participe en tant que tel aux décisions fédérales quelle que soit sa taille, notamment au travers d'une représentation quasi-égalitaire des Etats dans une chambre haute dont les compétences sont variables. Les questions de répartition des compétences et d'arbitrage entre l'Etat fédéral et les Etats fédérés constituent les principaux problèmes à résoudre et nécessitent des instances particulières.
- Régionalisme (Italie, Belgique, Espagne, Royaume-Uni) : établissement, avec l'accord de l'Etat, de collectivités territoriales homogènes, dépourvues de tout caractère étatique, démocratiquement dirigées (car les pouvoirs totalitaires ne sont jamais régionalistes ...), auxquelles sont transférés des compétences et des moyens réels, sans mise en cause de l'intérêt national, lequel peut justifier une tutelle de l'Etat sur ces collectivités régionales.
- Souveraineté nationale : caractéristique principale de l'Etat, quelle que soit sa

forme, elle consiste dans le monopole de l'exercice de l'autorité publique quant à l'édition des normes juridiques et l'usage de la force.

- Inter-gouvernementalité / gouvernance / supranationalité : des termes juridiquement plus flous qui empruntent leurs caractéristiques aux différentes notions définies ci-dessus.
- Subsidiarité : principe selon lequel, une instance supérieure ne peut se substituer à une instance inférieure pour agir à sa place. Cet empêchement peut être absolu si l'instance inférieure agit dans un domaine qui lui est expressément réservé ; il peut être seulement relatif, si l'instance supérieure peut intervenir lorsque son action serait plus efficace mais seulement à condition d'y avoir été autorisée. La question majeure reste de savoir qui peut porter une appréciation sur l'efficacité de l'action, de l'absence d'action, voire de la défaillance de l'instance inférieure (en France, le Conseil d'Etat a été institué arbitre entre l'Etat et les collectivités locales quant à cette appréciation).

Deux chemins étaient et demeurent envisageables pour la construction de l'Europe : l'approche fédéraliste, qui a prévalu jusqu'en 1992, appelée " ère Monnet " ; l'approche intergouvernementale depuis 1992 et qui imprime l'esprit du projet de Constitution. Le projet de Constitution prévoyait la fusion en un texte unique des traités et protocoles antérieurs qui organisent l'Union en " piliers " (communauté économique, politique étrangère & de sécurité commune - PESC -, coopération en matière de justice et d'affaires intérieures - JAI-,)

II Les difficultés à résoudre

Eviter que la bureaucratie ne se substitue peu à peu à la démocratie.

Le Parlement qui représente les peuples des Etats, demeure l'unique institution internationale dont les membres sont élus démocratiquement au suffrage universel direct : il n'a pas les pouvoirs correspondants à sa légitimité démocratique. Cette approche fait prévaloir la démocratie directe. Les instances européennes sont

pendant toutes des émanations directes d'Etats démocratiques, condition préalable à l'entrée dans l'Union. De plus, la Commission, dont les membres sont désignés par ces Etats, est politiquement responsable devant le Parlement.

L'élargissement semble rendre indispensable la réforme des institutions

Il faut redéfinir l'articulation des pouvoirs et contre-pouvoirs qui interviennent à différents niveaux : Union / Etats ; les différentes institutions européennes entre elles (Parlement, Conseil des Ministres, Commission : organisation, articulation, perception de leurs pouvoirs respectifs - exemple : le pouvoir de la Commission -) ; les différents organismes internationaux ; les organes et mécanismes d'arbitrage (Cour de Justice, etc. ...)

Les pères fondateurs de l'Europe avaient imaginé un schéma simple : la Commission proposait le bien commun européen, le Parlement donnait son avis, et le Conseil des Ministres décidait. Lors du début des travaux de la Convention (mise en place pour établir le projet de Constitution), un choix entre deux tendances découlait de cette architecture institutionnelle : la méthode communautaire et la méthode intergouvernementale. La solution proposée par le traité constitutionnel était le renforcement du triangle institutionnel pour affirmer la nature duale de l'Union : Union des Etats et Union des citoyens (qui conservent leur nationalité et bénéficient d'une citoyenneté européenne depuis l'Acte Unique de 86). Le Conseil devait fournir une vue politique globale et la Commission devait constituer un collège restreint et respecté pour identifier et proposer aux autres institutions le bien commun européen, que les commissaires sont censés incarner au-delà de leur nationalité respective. Rien n'empêche d'imaginer aussi une Europe à géométrie variable (comme c'est déjà le cas dans les domaines monétaire et de la sécurité).

La diversité de la situation des Etats membres de l'Union doit demeurer présente en filigrane : 6 pays de plus de 40 millions d'habitants dont une Allemagne qui en fait plus de 80 à elle seule, représente 74% de la population et 77% du PIB. 8 pays comptent entre 8 et 16 millions d'habitants et représentent 19% de la population de l'Union et 17% de son PIB. 11 pays regroupent seulement 7% de la population et

fournissent 6% de son PIB. Il faut en tenir compte lorsque l'on veut attribuer à chaque citoyen, une voix : quatre pays auraient inévitablement une influence prépondérante. Mais à l'inverse, les treize pays les moins peuplés, qui constituent à eux seuls la majorité absolue des membres de l'Union ne regroupent que 10% de la population et ne produisent que 10% de son PIB... Cette extrême diversité entre les Etats membres, et les oppositions possibles, au moins temporaires, entre intérêts nationaux et intérêt de l'Union qui en découlent, débouchent sur les questions relatives à la règle de la majorité qualifiée, au principe de subsidiarité qui limite l'intervention de l'Union au domaine où, selon l'appréciation du Conseil des Ministres, l'action de l'Union est plus efficace que celle des Etats, etc.

La Commission, gardienne de la légalité communautaire, moteur de l'Union, organe supranational qui a vocation à incarner l'intérêt général de la communauté, ne peut pas fonctionner avec un trop grand nombre de commissaires : le projet de Constitution prévoyait la réduction de leur nombre à partir de 2014 à 2/3 du nombre des Etats-membres (ex. 27 membres = 18 commissaires), avec un système de rotation égalitaire pour préserver la collégialité et l'efficacité de la prise de décision.

Se combinent aujourd'hui deux mouvements

A côté de la **construction européenne**, la **régionalisation** vise à rapprocher les instances politiques de la vie des citoyens : impôts, affectation des ressources, soins, éducation, sécurité, etc. ... : on peut imaginer les voir varier d'une région à l'autre au sein d'un même pays (par exemple fiscalité plus attractive dans une région que dans une autre: solution confédérale ou fédérale ; dans le projet de Constitution, les décisions liées à la fiscalité devaient être votées à l'unanimité des Etats).

Nécessité de donner à l'Union Européenne une capacité d'expression internationale

Un des points essentiels du traité constitutionnel visait à donner une personnalité juridique à l'Union Européenne et à lui permettre ainsi de signer des

traités entre l'Union et d'autres pays. Dans la ligne d'un renforcement de la personnalité juridique de l'Union, on peut aussi noter l'idée, dans le projet de Constitution, de la création d'une fonction présidentielle dont le titulaire aurait été élu à la majorité qualifiée par le Conseil européen (des Chefs d'Etats et de gouvernements et un représentant de la Commission) pour 2 ans et demi renouvelables (fin du système de présidence tournante semestrielle), ainsi que la désignation d'un Ministre des Affaires Etrangères, vice-président de la Commission.

Un point particulier : le statut des Eglises

Il existe une extrême diversité des situations en Europe (tradition conflictuelle en France) : elle a compliqué le débat sur la référence aux racines chrétiennes ou spirituelles. L'Eglise catholique a officiellement regretté la solution finalement retenue. L'organisation des Episcopats catholiques européens a néanmoins approuvé le projet de Constitution.

La place de l'Eglise catholique demeure très particulière puisqu'elle est la seule à avoir rang d'Etat, lequel se situe, qui plus est, sur le continent européen. L'importance des œcuménismes et du dialogue inter-religieux en découle. D'autant que l'existence d'un pluralisme religieux a toujours caractérisé l'Europe. Surgit aussi la question du statut des sectes, et donc, auparavant de la définition de ces dernières et de leur différenciation par rapport aux Eglises.

Le projet de Constitution établit (Article 51 sur le statut des Eglises et des organisations non confessionnelles) :

1. L'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficie, en vertu du droit national, les Eglises et les associations ou communautés religieuses dans les Etats membres.
2. L'Union respecte également le statut des organisations philosophiques et non confessionnelles.
3. Reconnaisant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier, avec ces Eglises et ces associations.

L'Eglise catholique attend des pouvoirs publics que lui soient reconnus trois droits : la garantie de son existence et son fonctionnement libres et indépendants ; la neutralité des pouvoirs publics qui doivent veiller à ce qu'aucune expression d'opinion politique, philosophique, religieuse ou culturelle n'empêche celles des autres ; un rôle public à jouer qui ne soit pas cantonné à un rôle purement privé n'ayant de répercussions sur la vie publique qu'au travers de l'engagement personnel des fidèles. L'obligation de non-ingérence de l'Etat dans les affaires religieuses dans la mesure où celles-ci ne menacent ni l'autorité légitime, ni la paix, ni la justice de la société, ne signifie pas automatiquement que la réciproque soit vraie.

Conclusion :

Du point de vue institutionnel, les deux seules questions que doivent se poser les citoyens européens sont :

- les trois entités Région, Etat et Union Européenne répondent-elles à des besoins complémentaires qui justifient leur existence ?
- si oui, ces structures sont-elles adaptées ou doivent-elles être réformées ?

Il ne faut cependant pas perdre de vue, lorsque l'on réfléchit à la construction européenne, qu'il existe d'autres structures qui participent à l'organisation paisible du continent européen.

- **Le Conseil de l'Europe**, créé le 05.05.1949 et dont tout état européen peut devenir membre à condition d'en accepter les principes, soit 46 membres aujourd'hui. Son but est de consolider la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit, de renforcer la cohésion sociale et de favoriser la prise de conscience d'une identité européenne commune dans le respect de la diversité culturelle.
- **L'AELE (Association Européenne de Libre Echange)** : créée le 20.11.1959, sous l'impulsion de la Grande-Bretagne, en vue de proposer une alternative à la Communauté Européenne dans une logique de pur libéralisme commercial. et qui compte aujourd'hui 4 membres, ayant chacun signé des accords bilatéraux avec l'UE (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse).
- **L'UEO (Union de l'Europe Occidentale)** : créée en 1955 et comptant 28 membres, elle fait partie intégrante du développement de l'UE, élabore et met en oeuvre les décisions de l'UE qui ont des implications dans le domaine de la défense, avec possibilité

de faire appel aux moyens de l'Otan.

- **L'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement en Europe)**, créée le 14.12.1960 et comptant 30 membres qui s'efforcent de coordonner leurs politiques économiques et sociales en vue de promouvoir leur bien-être économique et de contribuer au bon fonctionnement de l'économie mondiale. La Commission de l'UE participe généralement aux travaux.

- **L'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord)** créée le 04.04.1949 et dont le but, militaire, est la défense des territoires des 26 pays membres et la sauvegarde des valeurs qu'ils ont en commun.

- **La CSCE (Conférence pour la Sécurité et la coopération en Europe)** : créée pour faire le bilan sur les accords d'Helsinki (1975) entre les pays Occidentaux et les pays sous influence soviétique ; elle se prolonge dans **L'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe)**, créée en décembre 94 et composée de 55 membres, elle promeut le Pacte de Stabilité en Europe dont le but est de prévenir les conflits de frontières et de minorités en Europe Centrale et Orientale.

Il faut constater le manque de soutien de l'opinion publique dans les enjeux d'intégration et d'unification de l'Europe, la baisse généralisée de la participation des citoyens aux élections, le manque de légitimité démocratique des élus et la malaise des populations face au rythme et à l'orientation de l'évolution vers l'unification européenne,

alors

comment lier la construction d'une Union Européenne démocratique respectueuse des identités nationales et le développement de la vie politique des Etats membres ?

Comment mettre en pratique, dans une Europe aux identités multiples, un système de gouvernance à plusieurs niveaux reposant sur la subsidiarité, de manière à ce que le processus de décision soit le plus proche possible du citoyen ?

Il est reconnu aux Eglises un rôle public à jouer car elles sont dépositaires de biens symboliques et de valeurs importantes du fait de leur tradition et de leur présence au monde,

alors

Les Eglises sauront-elles dépasser les querelles d'autrefois, vieilles quelquefois de plus de mille ans, pour apporter un message généreux à l'Europe sécularisée, message de solidarité, de dignité humaine, d'ouverture universelle ?

Les Eglises sauront-elle développer le dialogue œcuménique et le dialogue inter-religieux qui deviennent un facteur de construction de la paix en Europe et qui participent au développement d'une culture de paix ?

L'EUROPE DANS LE MONDE : UN ROLE MAJEUR A TENIR

Vingt-cinq, bientôt vingt sept Etats d'Europe créent une Union dans un monde en profonde mutation. Née dans un contexte éclaté, désuni au terme de la seconde guerre mondiale, la construction européenne s'est fondée sur une volonté de paix sur son territoire, après des siècles de conflits. Paix bâtie sur la mise en commun de ses ressources et le développement des échanges économiques, commerciaux, et aussi culturels. Pour les nouveaux membres, l'Union européenne est en outre la voie vers la liberté et la démocratie. Au cours de ces 50 années, la priorité a été donnée à l'organisation interne, à l'harmonisation des conditions économiques. L'action extérieure, reposant sur les choix de chaque état membre, n'a pas permis à l'ensemble européen de peser vraiment, même si certaines initiatives ont eu des effets significatifs

I Les initiatives en cours

Le difficile accouchement de l'Europe sur la scène internationale

Comme il l'a été rappelé, la **Communauté Européenne s'est créée en 1950 dans une perspective de paix en Europe, en regroupant 6 pays qui mettaient en commun leurs ressources minières. Il n'était pas alors affirmé de volonté politique internationale.** Réconcilier l'Europe avec elle-même constituait l'objectif majeur, en s'appuyant sur les réalités économiques.

Le climat de tension entre les deux blocs et les conflits qu'elle génère en Corée conduisent la France à proposer la Communauté Européenne de Défense

(CED) par mise en commun de moyens militaires sous l'autorité d'un ministre de la Défense Européen nommé par les Gouvernements Nationaux, assisté d'un Conseil des Ministres et responsable devant une Assemblée européenne. Au terme de 3 ans de négociation, le projet est soumis à la ratification par les pays concernés : le Parlement français rejette le projet considéré comme trop fédéraliste. Cinquante ans plus tard, l'Union Européenne n'a pas de politique de Défense commune.

En 1961, suite à l'échec des négociations Est-ouest au sommet de Paris, les six chargent une commission présidée par Christian Fouchet de présenter des propositions concrètes concernant la construction politique de l'Europe. Ces travaux se soldent par un échec au bout de 2 ans, dû au refus de la supranationalité et de "l'atlantisme" par certains pays. Au cours des années suivantes, la Communauté des Six se consacre essentiellement à l'organisation de ses marchés, notamment agricole, à la suppression des barrières douanières, et à l'organisation de l'économie.

L'action internationale de l'Union Européenne n'a pas été reconnue d'emblée : elle s'est exprimé à travers la gestion de dossiers économiques comme l'agriculture ...Il n'existait pas jusqu'en 1988 de reconnaissance officielle de l'UE par les Etats. L'URSS refusait même toute reconnaissance de celle-ci dans les négociations. Les Etats-membres conservent toutes leurs prérogatives en matière internationale. Ainsi l'Union européenne a-t-elle occupé peu à peu la scène internationale, en développant des réseaux de relations informels, à l'initiative de ses dirigeants, bénéficiant d'une reconnaissance de fait sinon de droit.

La question de la politique étrangère et de la défense européenne est abordée dans le Traité de Maastricht, sans être véritablement approfondie. Il prévoit que "l'Union et ses Etats membres définissent et mettent en œuvre une politique étrangère et de sécurité commune", mais les décisions doivent être prises à l'unanimité, ce qui renvoie le sujet hors du domaine communautaire; quant à la politique de défense elle ne doit pas "affecter le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains Etats membres". Elle doit respecter les obligations du traité d'Atlantique Nord, c'est-à-dire la prédominance américaine. Le

Traité d'Amsterdam comporte une avancée avec la nomination d'un "haut représentant" de l'Union dans le domaine diplomatique et stratégique et encourage les coopérations renforcées entre membres. Un début d'intégration militaire s'amorce néanmoins en 1999 au Conseil Européen d'Helsinki avec la Création d'une Force Européenne d'intervention rapide (l'Euro corps, 50 000 hommes), et de trois unités armées multinationales. Leur mission fixée en 1992 prévoit :

Leur contribution à la défense commune des alliés

Des interventions humanitaires

Des missions de maintien de la paix

Des interventions dans la gestion de crises.

S'ouvre simultanément le débat sur les capacités militaires autonomes (vis-à-vis des Etats-Unis) et la restructuration des industries d'armement, notamment françaises, britanniques, allemandes; les interventions en Bosnie, en Macédoine, au Congo, sur mandat de l'ONU, sont confiées à l'Union Européenne.

Dans le domaine économique

L'Union Européenne négocie des accords commerciaux multilatéraux concernant plusieurs pays ou groupes de pays (par opposition aux accords bilatéraux qui ne lient que deux pays) au nom des Etats membres, et bien qu'elle ne dispose pas de la personnalité juridique, elle a un pouvoir réel de négociation. Le commissaire européen chargé des négociations commerciales à l'OMC peut affirmer des principes forts face aux tendances mercantilistes. Ainsi, l'Union peut défendre : la multifonctionnalité de l'agriculture (qui élargit le rôle des agriculteurs au-delà de la production alimentaire en prenant en compte la gestion de l'espace), le principe de précaution, l'exception culturelle, les normes sociales (souvent en opposition avec les pays en voie de développement), la gestion des conflits commerciaux (par exemple : le conflit sur l'acier avec les Etats-Unis).

L'Union Européenne a créé un véritable réseau mondial de coopération avec la Convention de Yaoundé en 1963 concernant 17 Etats plus la Turquie, la Convention de Lomé en 1975 accordant des clauses favorables aux pays ACP (Afrique,

Caraïbes, Pacifique), la Convention de Cotonou en 2000 avec 77 pays, les accords avec le Mercosur (qui regroupe plusieurs Etats d'Amérique du Sud).

Elle instaure une sorte de diplomatie économique en défendant le respect de clauses conformes aux droits de l'homme dans le cadre d'accords politiques et commerciaux, impliquant des conditions de démocratie et refusant les pratiques de la corruption. Elle affirme la volonté de lier ces accords non seulement à la nature des enjeux commerciaux, mais aussi au soutien à la démocratie, au contrôle des flux de migrations, à la lutte contre le terrorisme. Ainsi le processus de Barcelone engagé en 1995 par l'Union européenne et les Etats méditerranéens fonde le Partenariat euro-méditerranéen qui a pour objectif de faire du pourtour de la Méditerranée une zone de dialogue, d'échanges, et de coopération, en vue de garantir la paix, la stabilité et la prospérité. Les signataires s'engagent à respecter les principes des droits de l'homme :

en agissant conformément à la Charte des Nations Unies

en développant l'Etat de droit et la démocratie dans leur système politique

en respectant les libertés fondamentales

en faisant respecter la diversité et le pluralisme

II Les défis à relever par l'Union Européenne

Face aux pôles émergents sur lesquels reposera probablement l'organisation du monde au cours du siècle qui vient, elle doit relever plusieurs défis qui relèvent de différents domaines. L'affirmation de l'Union dans l'organisation d'un monde en mutation profonde repose non seulement sur des intentions mais aussi sur la capacité et les moyens d'action qui exigent une réelle puissance et un mode de décision approprié.

Dans le domaine de la sécurité et de la défense, elle doit disposer d'une puissance suffisante pour servir la paix et non pour dominer. Elle a besoin de moyens de défense efficaces face aux risques nouveaux et aux conflits à venir si elle veut se doter de l'autonomie nécessaire (par rapport aux Etats-Unis). Des processus

de décisions claires renforceront sa crédibilité dans le monde. Aujourd'hui, la violence n'a plus de frontières; elle est diffuse. La sécurité n'est plus le seul fait de l'armée, mais elle concerne tous les acteurs de la société et repose sur des principes forts.

- Affirmer la primauté des droits de l'homme, dans la vie politique, économique et sociale : le développement de l'homme doit être la finalité de l'action.
- Susciter une autorité politique suffisante pour initier et soutenir le processus démocratique dans les pays partenaires. Le principe de subsidiarité doit être un moyen de faire participer la société civile à l'action collective.
- Encourager le multilatéralisme, c'est-à-dire privilégier des accords liant un grand nombre de pays plutôt qu'une multitude d'accords bilatéraux, dans le respect du droit : il s'agit, dans un contexte de mondialisation irréversible, de soutenir des règles de droit qui prennent en compte les intérêts de tous les pays. Ceci passe par les coopérations régionales (inter-Etats) pour préserver leurs identités tout en pesant sur les décisions des organisations internationales.
- Privilégier l'utilisation des règles légales avant de recourir à la force pour faire respecter le droit et non pour faire la guerre.

Dans le domaine diplomatique, la coordination des diplomaties nationales s'impose. Elle exige une véritable représentation de l'Union dans les instances internationales telles que l'ONU, l'OTAN, l'OMC, le FMI ... La question de la représentation de l'Union à l'ONU se pose : elle constitue le véritable test de la volonté des Etats de conduire une politique étrangère commune. Les membres permanents du Conseil de Sécurité que sont la France et la Grande-Bretagne peuvent-elles renoncer à leur siège au profit de l'Union ? L'union peut-elle entretenir un réseau d'ambassades européennes réelles (et non de simples délégations), parallèlement ou à la place des ambassades nationales, disposant des moyens adaptés ?

Dans le domaine économique, le poids de l'UE (mesuré en PIB et en population) est incontesté. Mais d'autres pays ou continents progressent. Pour maintenir sa position, l'Europe a besoin de renouer avec la croissance et avec l'innovation pour rester attractive. Les ressorts de cette croissance sont en elle-

même et non dans la mondialisation : elle repose sur sa capacité à innover, à créer de la valeur ajoutée fondée sur des savoir-faire de haute qualification (Airbus, Aérospatiale, Arcelor). Ceci exige un investissement puissant en recherche et en formation de ses citoyens. Son développement ne peut se réaliser sur la seule exploitation des ressources des autres, ni sur une concurrence effrénée avec les pays en voie de développement. Ceux-ci ont besoin de créer de l'activité chez eux pour accroître leur pouvoir d'achat : l'Europe peut soutenir des mesures de protection à leur égard et non seulement pour elle-même et concevoir un développement économique qui respecte les intérêts de tous les peuples, au service de tous les hommes, de tout l'homme.

Dans le domaine social, l'Europe a été précurseur. Elle a développé un système économique fondé sur l'action combinée du marché et de l'action des pouvoirs publics. Son modèle fait référence, mais est-il immuable ? Il n'est pas homogène d'un pays à l'autre et rien n'indique que la diversité des solutions doive être rejetée. Mais il y a nécessité de prendre en compte le nouveau contexte mondial en gardant les mêmes objectifs visant à permettre à chaque être humain d'accéder à la satisfaction de ses besoins primaires et aux conditions de son épanouissement tout en laissant à chaque peuple le choix de ses solutions en fonction de sa mentalité, de ses cultures, de ses traditions, de ses croyances.

Dans le domaine culturel, le respect de la diversité est nécessaire. L'exception culturelle n'est pas à sens unique ! La cohérence de l'Union ne peut se faire au détriment de l'initiative locale ; au contraire selon le principe de subsidiarité, elle devrait réaliser la synthèse des projets émanant des peuples, plutôt que centraliser et normaliser.

Les relations de l'Union Européenne avec les Etats-Unis revêtent une nature particulière puisqu'ils constituent, ensemble, l'Occident. Ils comportent des enjeux importants : deux pôles économiques comparables, des racines communes, des intérêts communs et en même temps des divergences croissantes qui ne sont pas seulement de nature idéologique, mais reposent aussi sur les changements dans leur

population et leur positionnement géostratégique. Les Etats-Unis, ouverts à la fois sur le pacifique et sur l'Atlantique, de population multiraciale, semblent s'éloigner de leurs fondements européens. Mais face à l'émergence des pôles asiatiques au cours des prochaines décennies et probablement latino-américain, peut-on imaginer que séparément, l'Europe d'une part, les Etats-Unis d'autre part seront d'un poids suffisant ? Ne sont-ils pas condamnés à coopérer non seulement pour survivre, mais pour proposer au monde les valeurs qui les ont portés ? L'Union Européenne a des initiatives à prendre pour construire cette coopération dans le respect mutuel.

Le parcours réalisé par l'Union Européenne en 50 ans est considérable. Elle a inventé de nouvelles voies pour bâtir les relations entre les peuples, fondées sur le respect mutuel et la négociation permanente. Elle a obtenu des résultats indiscutables sur le plan économique et social. D'autres pays s'inspirent de sa méthode, par exemple : l'ALENA (l'alliance nord américaine qui regroupe le Mexique, les Etats-Unis et le Canada), le Mercosur qui lie les Etats d'Amérique du sud. La Chine propose une concertation économique à ses voisins d'Asie. C'est reconnaître que les voies ouvertes par les Pères de l'Europe, fondées sur la concertation et non sur la domination militaire sont l'avenir.

Malgré la complexité de ses institutions, malgré son faible pouvoir diplomatique et militaire, l'Union Européenne est reconnue et respectée par la communauté internationale. Elle exerce une attraction sur de nombreux pays; elle dérange parfois. L'Histoire nous rappelle que l'Europe a été le berceau des droits de l'homme, de la démocratie. Elle a aussi porté l'idée de progrès, rompant contre le fatalisme qui dominait les esprits. Elle a porté ses valeurs au reste du monde par des méthodes parfois très contestables, mais elle a aussi contribué à la libération de nombreux peuples. Elle fait encore rêver.

Conclusion

L'Union Européenne doit être autre chose qu'une affaire d'experts et un objet de jeux politiques. Un très important travail d'explication, d'information doit être entrepris pour susciter les prises de conscience nécessaires, faire

comprendre les enjeux pour chacun. Une pédagogie est à inventer dans les écoles, dans les médias, pour que les " faiseurs d'opinion " aident les citoyens à prendre conscience de la nécessité et des enjeux de la construction européenne. Cette construction s'inscrit dans la durée pour dépasser les " égoïsmes nationaux ", et permettre de faire évaluer par ses peuples ce qu'elle leur apporté depuis 50 ans : la paix, la prospérité. Dans un monde de plus en plus matérialiste, porté au plaisir immédiat, une Europe dynamique et crédible peut avoir l'ambition d'apporter ce " supplément d'âme " dont l'humanité a tant besoin.

Il ressort aujourd'hui que le plus grand défi que l'Europe doit relever consiste à restaurer la confiance en elle-même. Trop longtemps tenue éloignée des citoyens, la construction européenne n'a plus été comprise, et est apparue comme source des difficultés de chacun. L'incertitude sur ses limites, sur son organisation rend indiscernable l'identité de cette Europe. Ses valeurs sont trop souvent ignorées, ainsi que son rôle dans les organisations mondiales.

Le témoignage de l'Union Européenne, dans le siècle qui vient, peut être déterminant dans l'évolution du monde en montrant que la paix répond mieux que la guerre aux intérêts et aux aspirations de tous les peuples. C'est pour elle une grande responsabilité que d'assumer ce rôle. C'est une exigence qui peut la conduire à retrouver foi en elle-même, à surmonter ses contradictions, à faire preuve du dynamisme nécessaire pour tenir sa place dans le monde qui vient.

L'Union Européenne n'aspire pas à devenir un empire du XXIème siècle et à être un super état mondial,

alors

l'Europe saura-t-elle répondre aux espérances qu'elle suscite en montrant qu'il est possible de résoudre entre états des problèmes communs par le partage de souveraineté et en se dotant d'institutions supra nationales et démocratiques ?

L'Europe continuera-t-elle à démontrer de façon tangible que la liberté n'est possible que dans une société civilisée régie par la primauté du droit ?

L'Europe continuera-t-elle à défendre et à promouvoir des valeurs de paix, de stabilité, de droits de l'homme et de prévention, voire de résolution, des conflits ?

CONCLUSION

Au point où elle en est d'ores et déjà parvenue, la construction de structures politiques européennes a prouvé qu'il est possible de résoudre entre Etats des problèmes communs par un début de partage de leur souveraineté (Euro, accords de Schengen, Cour de Justice). En a également découlé la démonstration que la liberté n'est possible que dans une société régie par la primauté du droit.

Plusieurs défis restent à relever dont l'enjeu dépasse largement le cadre du seul continent européen.

Tout d'abord, l'arrivée des nouveaux pays dont la politique sociale est moins avancée pose des problèmes semblables à ceux rencontrés lors de l'entrée de la Grèce puis de l'Espagne et du Portugal dans l'Europe, ou lors de la réunification de l'Allemagne. Plusieurs de ces pays se sont cependant développés depuis, au point de devenir contributeurs nets au budget européen. Pourtant, l'aide accordée par l'Union aux dix derniers adhérents, rapportée à leur nombre d'habitants, a été beaucoup moins généreuse.

Ensuite, face à la mondialisation et à la menace d'uniformisation culturelle, l'Union peut être vécue comme un moyen de protéger les cultures européennes, plus que comme une première étape vers cette uniformisation. Elle doit aussi constituer un contrepoids démocratique aux géants actuels et à venir (Amérique du Nord, Chine, Inde,...), y compris les conglomerats privés (presse, industrie, groupes de pression) et se poser, face à eux, en partenaire loyal.

Enfin, du fait de ses valeurs, l'Europe doit soulever la question morale de la destination universelle des biens : pouvons-nous, en toute bonne conscience, préférer la satisfaction de nos besoins secondaires à la satisfaction des besoins primaires de l'étranger ? C'est la question du droit au travail non seulement de toutes les populations européennes, mais aussi des autres peuples ... Ce qui soulève la question du droit à la délocalisation. C'est aussi celle de la gestion des ressources naturelles qui assurent un développement durable, respectueux de la planète.

Après l'avortement prévisible du projet de traité constitutionnel, après la " honteuse " attitude, pour citer Monsieur Gensher⁸, des dirigeants de plusieurs pays les plus riches de l'Union pour obtenir des ristournes et des passe-droits aux dépens de ceux qui ont été abandonnés pendant cinquante ans à la dictature marxiste afin d'assurer la sécurité et le confort de nos propres Etats, les Chrétiens français ne peuvent rester les bras croisés. Des voix s'élèvent, souvent populistes et démagogiques, pour remettre en cause non plus une certaine forme, une certaine conception de la construction de l'Europe mais l'Union elle-même. Pourtant, le référendum a été à la source d'un débat sans précédent autour de cette construction et a révélé un intérêt insoupçonné et jusqu'ici inégalé pour cette grande œuvre. L'Europe aujourd'hui fait rêver et demeure porteuse d'un immense espoir. Nous devons donc poursuivre ce débat et, chacun à sa place et à son niveau, contribuer à défendre les idées de générosité, de partage, et de justice qui doivent fonder l'Europe que nous voulons édifier. Cet exposé voudrait y aider tous ceux qui pensent que le débat actuel est une chance à saisir pour que l'Europe et chacun de ses Etats, à commencer par la France, participent à l'avènement d'un monde plus juste, plus fraternel et plus paisible. Pas de paix sans justice.

Comme nous le révèle la Bible : " Justice et Paix s'embrassent ;
Amour et Vérité se rencontrent. " ...

⁸ Premier Ministre luxembourgeois et président sortant de l'Union,

BIBLIOGRAPHIE

Jean-Marie Giuliani "*L'élargissement de l'Europe*" Que sais-je

Charles Zоргbibe "*Histoire de l'Union Européenne*" Albin Michel, Fondation Robert
Schumann

Valéry Giscard d'Estaing "*La constitution pour l'Europe*" Albin Michel 2003

Angus Maddison "*L'économie mondiale, Statistiques historiques*" OCDE, Etudes du
Centre de Développement

CEPII "*L'économie mondiale 2005*" La découverte

INED "*Populations et Sociétés*"

Pour aller plus loin (parutions récentes) :

Jeremy Rifkin "*Le rêve européen ou comment l'Europe se substitue peu à peu à
l'Amérique dans notre imaginaire*" Fayard 2005